

**Municipalité
Sainte-Cécile-de-Lévrard**



Campagne de sensibilisation

« Tous ensemble *vert* l'économie d'eau potable »

Introduction et mise en contexte

Pourquoi une campagne de sensibilisation d'économie d'eau potable à Sainte-Cécile-de-Lévrard :

- Parce que l'eau est présente en abondance au Québec mais ce n'est pas une ressource inépuisable.
- Parce que les services d'eau potable demandent un suivi constant et représentent des coûts importants pour la municipalité et ses citoyens.
- Parce qu'à Sainte-Cécile-de-Lévrard, nous pouvons diminuer notre consommation d'eau par de petits gestes au quotidien.
- Parce que le Ministère des Affaires municipales et de L'Habitation a dévoilé la campagne « Mon empreinte Bleue » et encourage les municipalités à sensibiliser leur population à l'économie d'eau potable.
- Parce que la municipalité a adopté une réglementation sur l'utilisation de l'eau potable en 2012.

C'est pour toutes ces raisons que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard lance une campagne de sensibilisation « *Tous ensemble vert l'économie d'eau potable* ».

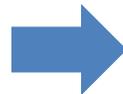
À travers notre campagne de sensibilisation nous diffuserons des capsules vidéo, des trucs ainsi que de l'information pertinente sur la consommation d'eau potable.

De plus, afin de soutenir les efforts des citoyens utilisateurs du réseau d'aqueduc, nous distribuerons gratuitement des ensembles d'économie d'eau (plus de détails aux pages 11-12 du présent document). Vous pourrez venir les chercher pendant les heures d'ouverture du bureau de la municipalité (lundi, mardi, mercredi de 9 h à 16 h et le jeudi de 9 h à 12 h).



Saviez-vous que?

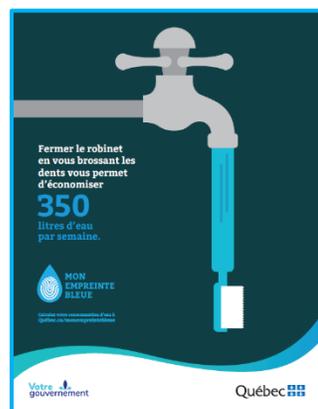
- Les Québécois sont parmi les plus grands consommateurs d'eau au monde avec une moyenne résidentielle d'environ **260 litres d'eau potable** par jour. C'est 30 % de plus qu'un Ontarien!
- La consommation d'eau potable peut **doubler** durant la période estivale, ce qui fait pression sur nos ressources en eau et sur les infrastructures de traitement.
- Une seule goutte d'eau qui s'échappe chaque seconde d'un robinet représente près de **10 000 litres d'eau** par année et une toilette qui fuit peut gaspiller jusqu'à **550 litres d'eau** par jour.

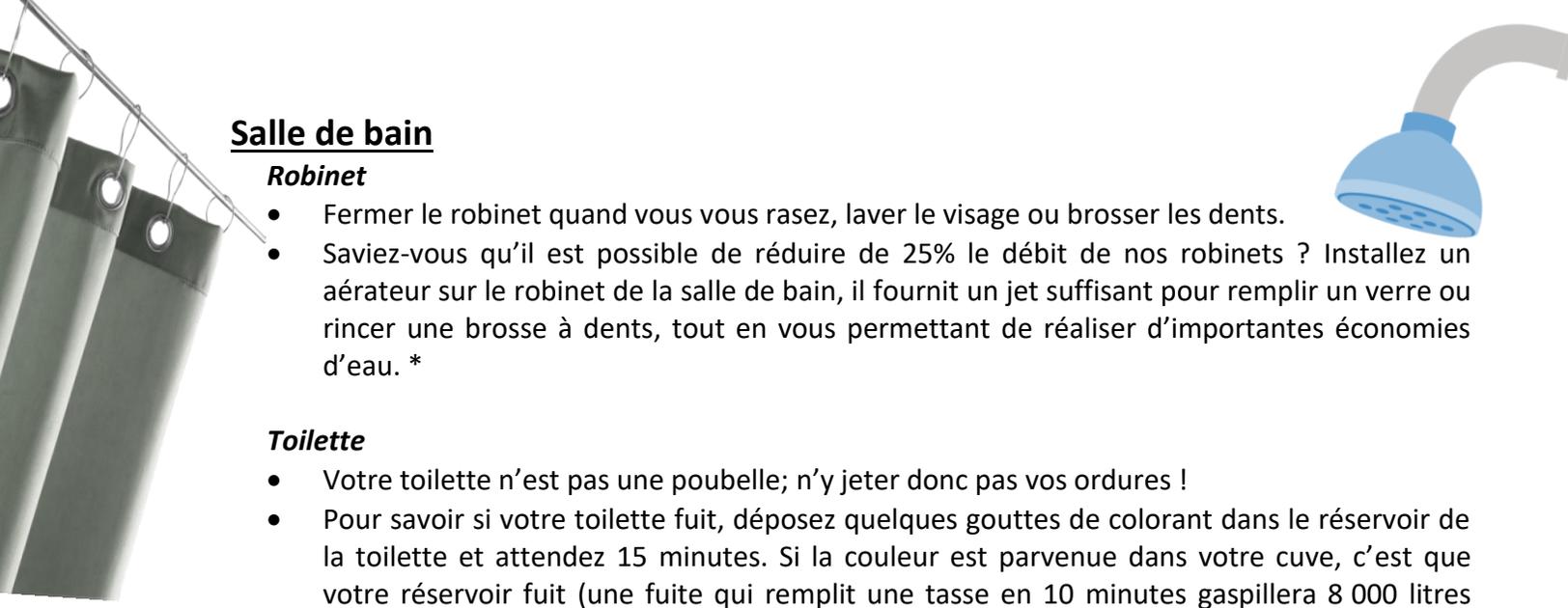


<https://www.mamh.gouv.qc.ca/infrastructures/campagne-mon-empreinte-bleue/quiz/questionnaire>

Parce que économiser l'eau n'implique pas de réduire son mode de vie en se privant d'eau. Il suffit simplement de poser des petits gestes simples pour réduire le gaspillage.

Voici dans les pages suivantes des suggestions simples et peu coûteuses qui vous permettront de réduire votre consommation d'eau au quotidien.





Salle de bain

Robinet

- Fermer le robinet quand vous vous rasez, laver le visage ou brosser les dents.
- Saviez-vous qu'il est possible de réduire de 25% le débit de nos robinets ? Installez un aérateur sur le robinet de la salle de bain, il fournit un jet suffisant pour remplir un verre ou rincer une brosse à dents, tout en vous permettant de réaliser d'importantes économies d'eau. *

Toilette

- Votre toilette n'est pas une poubelle; n'y jeter donc pas vos ordures !
- Pour savoir si votre toilette fuit, déposez quelques gouttes de colorant dans le réservoir de la toilette et attendez 15 minutes. Si la couleur est parvenue dans votre cuve, c'est que votre réservoir fuit (une fuite qui remplit une tasse en 10 minutes gaspillera 8 000 litres d'eau par an).
- Choisissez une toilette à faible consommation d'eau (6 litres ou double chasse).

Bain et douche

- Favoriser de prendre des douches plutôt que des bains.
- Remplissez un seau d'eau savonneuse pour laver le bain et le lavabo au lieu de laisser l'eau couler.
- Installez une pomme de douche à faible débit.*

Laveuse

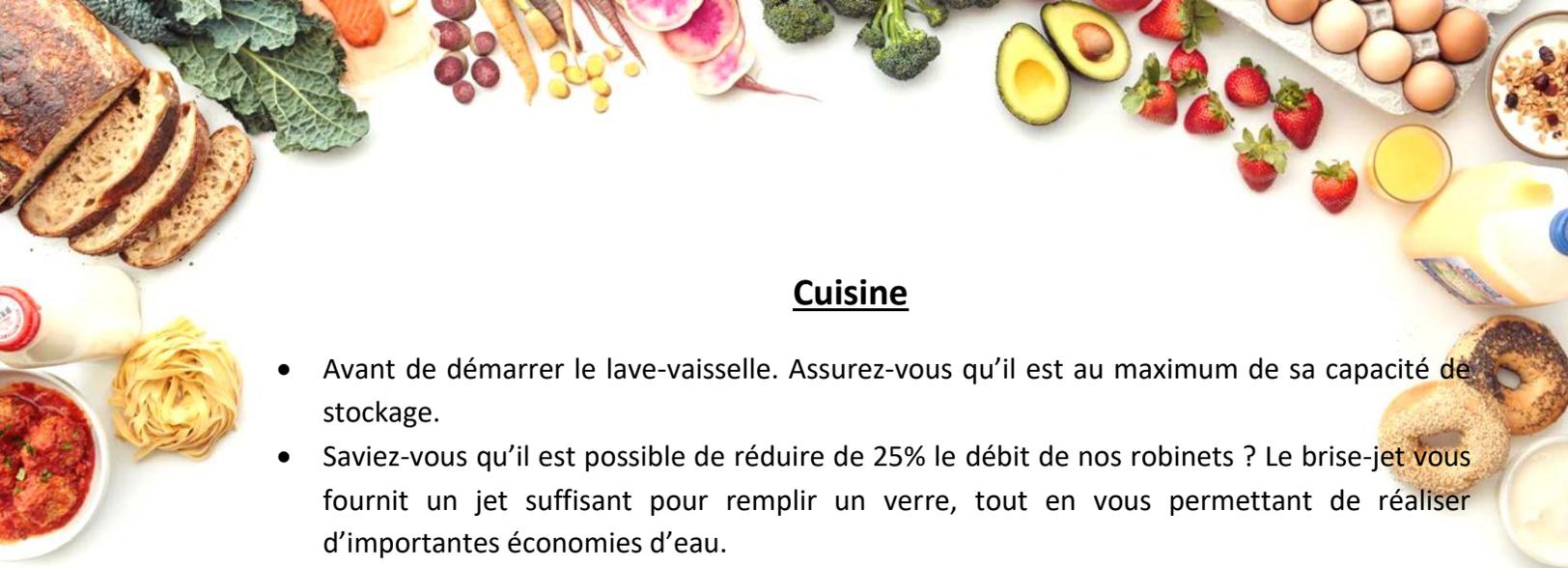
- Réglez le niveau d'eau de votre laveuse en fonction de la quantité de linge que vous y insérez.
- Attendez que votre machine à laver soit remplie à pleine capacité avant de la mettre en marche.

Saviez-vous que ? :

- Prendre une douche de 10 minutes peut représenter **80 litres d'eau potable**. En un an, une famille de quatre personnes peut donc utiliser **plus de 118 000 litres d'eau**, uniquement pour les douches. C'est l'équivalent de près de 3 piscines !
- Les modèles de toilette de plus de 10 ans utilisent environ 13 litres d'eau potable par chasse. Pour une famille de quatre personnes, en une semaine d'utilisation, c'est environ **728 litres d'eau potable** envoyés à l'égout.
- 13.7 % de l'utilisation intérieure résidentielle vient des fuites de toilette.

Liens intéressants :

- Vidéo économiser l'eau dans la douche : <https://youtu.be/YogYQbHyyEc>
- Vidéo économiser l'eau dans la salle de bain : <https://youtu.be/BvMehPA6-y8>
- Vidéo campagne Mon empreinte bleue : <https://www.facebook.com/EmpreinteBleue/videos/2359948274118257/>



Cuisine

- Avant de démarrer le lave-vaisselle. Assurez-vous qu'il est au maximum de sa capacité de stockage.
- Saviez-vous qu'il est possible de réduire de 25% le débit de nos robinets ? Le brise-jet vous fournit un jet suffisant pour remplir un verre, tout en vous permettant de réaliser d'importantes économies d'eau.
- Au lieu de faire couler l'eau à chaque fois que vous en voulez, remplissez plutôt un pichet eau du robinet, puis mettez-le au réfrigérateur.
- Dégelez vos aliments au réfrigérateur ou au micro-onde plutôt que sous l'eau chaude du robinet.
- Vous préparez des légumes pour le souper ? Nettoyez-les à la brosse dans une cuvette plutôt que de les laisser couler l'eau du robinet inutilement.
- Lorsque vous faites la vaisselle à la main, évitez de laisser l'eau couler. Utilisez plutôt les deux bacs de l'évier, un pour laver et l'autre pour rincer. Un bol rempli d'eau chaude peut aussi faire l'affaire pour le rinçage.
- Réutilisez l'eau de cuisson ou du déshumidificateur pour arroser les plantes.

Saviez-vous que ? :

- Prendre une douche de 10 minutes peut représenter **80 litres d'eau potable**. En un an, une famille de quatre personnes peut donc utiliser **plus de 118 000 litres d'eau**, uniquement pour les douches. C'est l'équivalent de près de 3 piscines !
- Les modèles de toilette de plus de 10 ans utilisent environ 13 litres d'eau potable par chasse. Pour une famille de quatre personnes, en une semaine d'utilisation, c'est environ **728 litres d'eau potable** envoyés à l'égout.
- 13.7 % de l'utilisation intérieure résidentielle vient des fuites de toilette.

Liens intéressants :

- Vidéo économiser l'eau dans la cuisine : <https://youtu.be/tSkxMjko2Q8>
- Vidéo campagne Mon empreinte bleue : <https://www.youtube.com/watch?v=Q09SNhpiw4&feature=youtu.be>



Extérieur

Piscine

- Pour éviter de perdre de l'eau par éclaboussement, ne remplissez pas votre piscine à moins de 15 centimètres du bord
- Couvrir votre piscine d'une toile solaire vous permet de conserver la température mais prévient également

Gazon

- Un boyau d'arrosage débite 1 000 litres à l'heure (la quantité d'eau qu'une personne boit en 3 ans). Est-il nécessaire de vous rappeler que votre gazon n'a pas besoin d'eau tous les jours ?
- En période de sécheresse, il vaut mieux couper son gazon à 6 ou 7 centimètres (2-3 pouces), car une herbe un peu plus longue retient mieux l'eau. Vous pouvez également laisser l'herbe couper sur la pelouse ce qui permettra au gazon de mieux résister à la sécheresse tout en servant de fertilisant.
- Vous possédez des arrosoirs automatiques qui font le travail à votre place ? C'est bien mais n'oubliez pas de les arrêter en cas de mauvais temps ou si on prévoit de la pluie.
- Saviez-vous qu'il est généralement recommandé d'arroser le gazon seulement une fois par semaine, en détrempant bien le sol. De cette façon les racines s'enfonceront plus profondément et votre gazon sera plus robuste.
- Vous n'êtes pas certain de savoir si votre pelouse a besoin d'arrosage ? Utilisez un indicateur d'humidité dans le sol, en vente dans la plupart des détaillants de produits de jardinage.
- Au mois de juillet la pelouse entre en dormance. Non seulement on ne doit pas fertiliser pendant cette période, mais en plus on doit limiter l'arrosage. (85% des problèmes relatifs aux aménagements paysagers se traduisent par un arrosage abusif)
- Utilisez un pluviomètre pour connaître la quantité d'eau tombée sur votre gazon (2 à 3 cm suffisent par semaine pour garder le gazon en santé).

Lavage auto

- Pour laver votre auto, laissez l'arrosoir de côté ! Lavez-la plutôt en vous servant d'un seau d'eau et de savon. Utilisez ensuite un pistolet de distribution pour faire un dernier rinçage rapide.

Entrée

Utilisez un balai ou l'eau de pluie pour nettoyer l'asphalte de l'entrée au lieu du boyau d'arrosage.

Extérieur

Arbres et plantes

- Placez de la paille autour des arbres et des plantes pour les aider à retenir l'eau et ainsi réaliser d'importante économie d'eau. En plus cela permet de cacher la mauvaise herbe !
- Recueillir l'eau de pluie dans un baril est un autre moyen efficace d'économiser l'eau. En effet, vous pouvez ensuite vous en servir pour arroser vos fleurs.
- Favoriser des pots de couleurs claires ce qui réduit la vitesse d'assèchement de la terre dans ces contenants.
- Assurez-vous d'arroser le matin ou le soir au pied des plantes. En plus d'éviter l'évaporation, en arrosant en profondeur plutôt qu'en surface, on économise l'eau et on favorise le développement racinaire de la plante. Il faut savoir que si on mouille les feuilles en plein soleil celles-ci risquent de brûler.
- Redirigez l'eau des gouttières dans les plates-bandes ou sur le gazon et non sur le patio ou sur l'entrée de la voiture. De cette façon vous récupérez l'eau de pluie pour l'arrosage du jardin.
- Procurez-vous un baril récupérateur d'eau de pluie pour laver la voiture, arroser les plantes et remplir l'aquarium.

Autre - Aquarium

- Vous possédez des poissons... Pensez à réutiliser l'eau de l'aquarium pour arroser les plantes. L'émulsion de poisson est riche en azote et en phosphore. Il se révélera être un excellent engrais peu coûteux !

Saviez-vous que ?

- Un boyau d'arrosage peut débiter **1 000 litres d'eau** à l'heure. C'est plus que ce qu'il n'en faut pour tirer 100 fois la chasse d'eau, remplir un spa, prendre 12 douches de 10 minutes, faire 50 cycles de lave-vaisselle ou 6 brassées de lavage.
- Laver votre voiture au boyau d'arrosage peut utiliser près de **400 litres d'eau**. À raison d'un lavage par semaine, l'eau utilisée en un an pourrait remplir 63 bains!

ARROSER TOUT EN
ÉCONOMISANT L'EAU POTABLE

Liens intéressants :

- Site Internet : <http://www.arrosageeteconomiedeau.org/index.html>



Utilisation d'eau potable

7.2 Arrosage de la végétation

L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

7.2.1 Périodes d'arrosage

L'arrosage des pelouses, haies, arbres arbustes ou autres végétaux distribués par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h et 23 h.

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

7.2.2 Périodes d'arrosage

Un système d'arrosage automatique doit être équipé des dispositifs suivant :

- a) Un détecteur d'humidité automatique ou d'un interrupteur automatique en cas de pluie, empêchant les cycles d'arrosage lorsque les précipitations atmosphériques suffisent ou lorsque le taux d'humidité du sol est suffisant.

7.2.3 Nouvelle pelouse et nouvel aménagement

Malgré l'article 7.2.1, il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues à l'article 7.2.1, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.

L'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques est permis en tout temps pendant la journée de son installation.

Les propriétaires qui arrosent une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes ou un nouvel aménagement paysager durant cette période doivent produire les preuves d'achat des végétaux ou des semences concernées sur demande d'une personne responsable de l'application du présent règlement.

7.2.4 Ruissellement de l'eau

Il est interdit à toute personne d'utiliser de façon délibérée un équipement d'arrosage de façon telle que l'eau s'écoule dans la rue ou sur les propriétés voisines. Toutefois, une certaine tolérance sera accordée pour tenir compte des effets du vent.

7.3 Piscine et spa

Le remplissage d'une piscine ou d'un spa est interdit de 6 h à 20 h. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau de l'aqueduc à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure.

7.4 Véhicules, entrées d'automobiles, trottoirs, rue, patios ou murs extérieurs d'un bâtiment

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Le lavage des entrées d'automobiles et des trottoirs n'est permis que du 1^{er} avril au 15 mai de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs du bâtiment.

Il est strictement interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs.

7.6 Bassins paysagers

Tout ensemble de bassins paysagers, comprenant ou non des jets d'eau ou une cascade ainsi que des fontaines, dont le remplissage initial et la mise à niveau sont assurés par l'aqueduc, doit être muni d'un système fonctionnel assurant la recirculation de l'eau. L'alimentation continue en eau potable est interdite.

7.9 Irrigation agricole

Il est strictement interdit d'utiliser l'eau potable pour l'irrigation agricole, à moins qu'un compteur d'eau ne soit installé sur la conduite d'approvisionnement et que la Municipalité l'ait autorisé.

7.10 Source d'énergie

Il est interdit de se servir de la pression ou du débit du réseau de distribution de l'eau potable comme source d'énergie ou pour actionner une machine quelconque.

7.11 Interdiction d'arroser

La personne chargée de l'application du règlement peut, pour cause de sécheresse, de bris majeurs de conduites d'aqueduc municipales et lorsqu'il est nécessaire de procéder au remplissage des réservoirs municipaux, par avis public, interdire dans un secteur donné et pendant une période déterminée, à toute personne d'arroser des pelouses, des arbres et des arbustes, de procéder au remplissage des piscines ainsi que de laver les véhicules ou d'utiliser de l'eau à l'extérieur, peu importe la raison. Toutefois, cette interdiction ne touche pas l'arrosage manuel des potagers et des plantes comestibles, en terre ou en pot, des jardins, des fleurs et des autres végétaux.

Dans le cas de nouvelles pelouses, de nouvelles plantations d'arbres ou d'arbustes ou de remplissage de nouvelles piscines, une autorisation peut être obtenue de l'autorité compétente si les circonstances climatiques ou les réserves d'eau le permettent.



Réglementations

8. COÛTS, INFRACTIONS ET PÉNALITÉS

8.3 Avis

Pour tout avis ou plainte concernant un ou des objets du présent règlement, le consommateur ou son représentant autorisé peut aviser verbalement ou par écrit la personne chargée de l'application du règlement pour tout ce qui concerne la distribution et la fourniture de l'eau et s'adresser au bureau du trésorier de la Municipalité en ce qui a trait à la facturation de l'eau.

8.4 Pénalités

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible :

a) s'il s'agit d'une personne physique :

- d'une amende de 100 \$ à 300 \$ pour une première infraction;
- d'une amende de 300 \$ à 500 \$ pour une première récidive;
- d'une amende de 500 \$ à 1 000 \$ pour toute récidive additionnelle.

b) s'il s'agit d'une personne morale :

- d'une amende de 200 \$ à 600 \$ pour une première infraction;
- d'une amende de 600 \$ à 1 000 \$ pour une première récidive;
- d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$ pour toute récidive additionnelle.

Dans tous les cas, les frais s'ajoutent à l'amende.

Si l'infraction est continue, le délinquant sera présumé commettre autant d'infractions qu'il y a de jours dans la durée de cette infraction.

Les dispositions du Code de procédure pénale s'appliquent lors de toute poursuite intentée en vertu du présent règlement.



Réglementations

**La municipalité de Ste-Cécile-de-Lévrard a présentement
50 trousse de produits économiseurs d'eau homologués WaterSense
à distribuer gratuitement à ses citoyens.**

Voici les contenus des trousse :



10 ensembles #1

- Une pomme douche à massage
- Un aérateur pour robinet de cuisine
- Un aérateur pour robinet de salle de bain
- Un ruban de téflon
- Un sablier de couche
- Un sac débitmètre



30 ensembles #2

- Une douche téléphone
- Un aérateur pour robinet de cuisine
- Un aérateur pour robinet de salle de bain
- Un ruban de téflon
- Un sablier de couche
- Un sac débitmètre



10 ensembles #3

- Une pomme de douche à effet de pluie
- Un aérateur pour robinet de cuisine
- Un aérateur pour robinet de salle de bain
- Un ruban de téflon
- Un sablier de douche
- Un sac débitmètre

Atouts des produits homologués WaterSense :

1. Confort assuré et débit constant

Les pommes de douche et aérateurs de robinet réduisent le débit d'eau à 5,7 l/min, soit jusqu'à 40 % de moins que celui de produits traditionnels. La pression restant la même, vous ne sentirez pas la différence.

2. Installation facile et rapide

L'installation des pommes de douche et des aérateurs de robinet est à la portée de tous. Les instructions fournies avec nos trousseaux expliquent clairement comment faire. Vous pouvez aussi [consulter le tutoriel vidéo](#).

3. Produits garantis dix ans

Ayez l'esprit tranquille : nos pommes de douche et nos aérateurs de robinet sont couverts par une garantie de dix ans.

4. Économies payantes

Grâce aux pommes de douche et aux aérateurs de robinet homologués [WaterSense®](#), économisez plus de [100 \\$ par année sur votre facture d'électricité](#).

5. Robustesse et économies d'énergies maximales

Les pommes de douche sont fabriquées en thermoplastique ABS. Elles sont donc résistantes à la corrosion et aux impacts. De plus, en pulvérisant l'eau sans aération, elles réduisent les pertes de chaleur.

6. Aucun entretien

Les pommes de douche et aérateurs de robinet sont autonettoyants. Ils ne nécessitent aucun entretien.

L'homologation WaterSense®

Saviez-vous que le chauffage de l'eau représente environ 20 % de votre facture d'électricité et qu'il constitue la deuxième source de consommation d'énergie dans une maison ? Voilà de bonnes raisons d'utiliser des appareils et des produits qui vous permettront d'économiser eau et énergie.

En effet, l'efficacité de ces produits est d'au moins 20 % supérieure aux produits traditionnels. Il en résultera un impact positif sur la quantité d'eau que vous utiliserez, sur votre facture d'électricité ainsi que sur l'environnement.

Le symbole WaterSense signifie qu'un appareil a une faible consommation d'eau et respecte des critères stricts en matière de rendement. C'est l'organisme indépendant américain Environmental Protection Agency (EPA) qui a mis en place cette exigence en 2006.

Surveillez les certifications suivantes qui vous permettent d'économiser eau et énergie :

- Energy Star (machine à laver et lave-vaisselle),
- WaterSense (toilettes, pommeaux de douche, robinets et aérateurs),
- Ecopeak (chauffe-eau) obtenez un rabais de 100\$

www.hydroquebec.com/residentiel/mieux-consommer/eau-chaude/chauffe-eau.html

Sources

- Ministère des Affaires municipales et de L'Habitation campagne « Mon empreinte Bleue » :
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/infrastructures/campagne-mon-empreinte-bleue/>
- Programme économie eau potable – PEEP Réseau-Environnement :
<http://peep.reseau-environnement.com/>
- Arroser tout en économisant l'eau potable :
<http://www.arrosageeteconomiedeau.org/index.html>
- Règlementation Sainte-Cécile-de-Lévrard, no. 2012-01, Utilisation d'eau potable
- Programme Hydro-Québec, WaterSense
<http://www.hydroquebec.com/residentiel/mieux-consommer/watersense.html>





Campagne de sensibilisation

« Tous ensemble *vert* l'économie d'eau potable »

Août 2019